



# PARAMEDICAL

## Métiers et formations

Centre d'information et d'orientation de NOUMEA

# Santé et paramédical

- Soins médicaux  
*médecin, chirurgien dentaire, pharmacien, sage-femme*
- Soins paramédicaux  
*infirmier, aide-soignant, puéricultrice, auxiliaire de puériculture, pédicure-podologue, assistant dentaire*
- Rééducation  
*ergothérapeute, masseur-kinésithérapeute, orthophoniste, orthoptiste, psychomotricien*
- Appareillage  
*audioprothésiste, opticien-lunetier, orthoprothésiste, orthopédiste-orthésiste, podo-orthésiste, prothésiste dentaire*
- Assistance technique  
*ambulancier, diététicien, manipulateur en électroradiologie médicale, préparateur en pharmacie, technicien de laboratoire d'analyses biologiques, visiteur médical*





Les soins paramédicaux

Des métiers :

- *complémentaires et dirigés en équipe dans un même but : porter secours au patient*
- *envisageables avec une forte motivation et une bonne résistance personnelle, après des parcours d'études sélectifs*



# Infirmier

- Salarié en milieu hospitalier :
  - *travail d'équipe avec divers collaborateurs ; horaires très irréguliers (permanences de week-end, de jours fériés, de nuits...) ; durée d'emploi faible : 7 ans en moyenne, contre 12 ans en libéral*
- Exercice libéral :
  - *après au moins 3 ans d'exercice en service hospitalier public ou privé ; seul ou en association pour éviter les contraintes des gardes de week-end*
- Salarié en milieu extra-hospitalier : *peu de postes*  
*entreprises, administrations, centres de soins ; horaires plus réguliers*

## Les lieux de formation à Nouméa

- Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI)  
12, rue Juliette Bernard  
BP 587  
98845 noumea
- 60 places
- retrait des dossiers  
d'inscription en janvier  
2013 à l'IFSI
- 38 mois de scolarité



Les études d'infirmier

## *Diplôme d'Etat d'Infirmier*

3<sup>ème</sup> année

2<sup>ème</sup> année

1<sup>ère</sup> année

baccalauréat

**Concours : une**  
**Préparation au concours est**  
**recommandée.**

## Les modalités d'inscription

- Titre requis :
  - *baccalauréat ou équivalent*
  - *ou : justifier au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours de 3 ans d'expérience professionnelle en milieu hospitalier et médico-social*
  - *ou : justifier au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours de 5 ans d'expérience professionnelle dans un autre secteur d'activité*
- Condition d'âge :  
*17 ans au 31 décembre de l'année du concours*
- Frais de scolarité et d'inscription :  
*gratuité*
  - *droit d'inscription aux épreuves du concours dans tous les cas*
- Période de retrait et de dépôt des dossiers :  
*jusqu'au 31 janvier*



## STATISTIQUES ORIGINE DU BAC

TOUS LES BACCALAUREATS sont représentés: Bacs Généraux, technologiques et professionnels

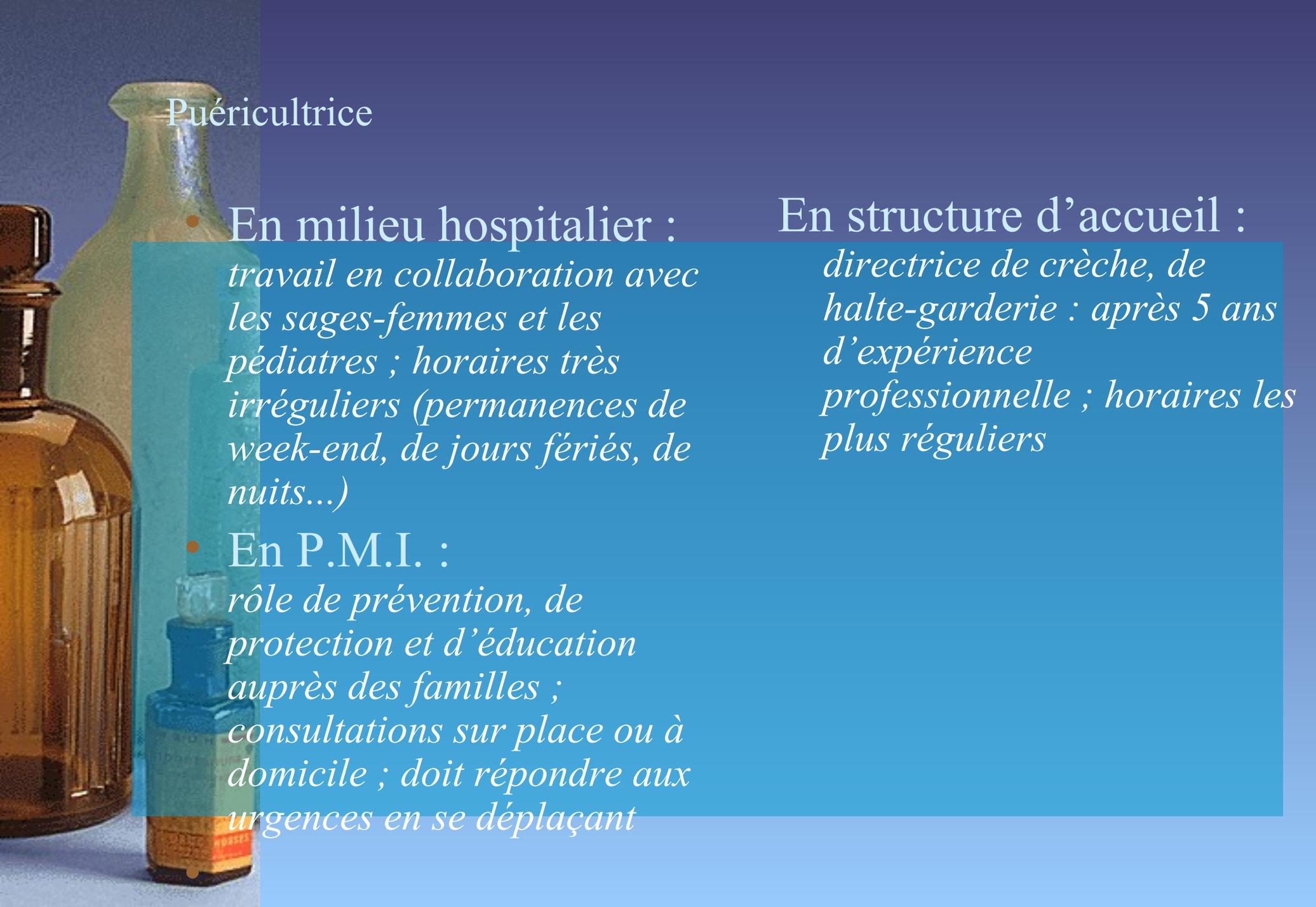
RECONNU COMME UNE LICENCE DANS LE SYSTEME LMD (licence maîtrise doctorat)

## Le concours d'entrée

- Deux épreuves écrites d'admissibilité :
  - **culture générale** : 10 questions d'actualité visant à évaluer la capacité d'analyse et de jugement des candidats par rapport aux grands problèmes sanitaires et sociaux contemporains  
- 1 h 30 - notée sur 20
  - **tests psychotechniques** : portant sur les aptitudes logiques, numériques, verbales, mais aussi d'attention et de concentration  
- 1 h 30 - notée sur 20
- Une épreuve orale d'admission :
  - **entretien** : exposé suivi d'une discussion à partir d'un thème concernant le domaine sanitaire et social - jury de trois personnes (infirmier-enseignant, cadre-infirmier exerçant en établissement de santé, psychologue) - 20 mn (+10 de préparation) - notée sur 20
- **Dates des épreuves écrites :**  
dates différentes selon les écoles (mars/avril)

## Les évolutions professionnelles

- Se spécialiser :  
*formation de puéricultrice, d'infirmier anesthésiste, d'infirmier de bloc opératoire : spécialisations en un an après le DE*
- Suivre une carrière de cadre hospitalier :  
*surveillant d'un service de soins, moniteur d'Institut de Formation en Soins Infirmiers*
- Préparer le diplôme de cadre de santé :  
*après 5 ans d'expérience professionnelle ; formation en 1 an dans un Institut de Formation des Cadres de Santé*



## Puéricultrice

- En milieu hospitalier :  
*travail en collaboration avec les sages-femmes et les pédiatres ; horaires très irréguliers (permanences de week-end, de jours fériés, de nuits...)*
- En P.M.I. :  
*rôle de prévention, de protection et d'éducation auprès des familles ; consultations sur place ou à domicile ; doit répondre aux urgences en se déplaçant*

En structure d'accueil :  
*directrice de crèche, de halte-garderie : après 5 ans d'expérience professionnelle ; horaires les plus réguliers*

Les études de puéricultrice

*Diplôme d'Etat de Puéricultrice*

4<sup>ème</sup> année

concours

*Diplôme d'Etat d'Infirmier*

3<sup>ème</sup> année

2<sup>ème</sup> année

**concours**

1<sup>ère</sup> année

baccalauréat



## Les modalités d'inscription

- Titre requis :
  - *DE d'infirmier*
  - *ou : DE de sage-femme*
  - *ou : être étudiant infirmier ou sage-femme en dernière année d'études*
- Frais de scolarité et d'inscription :
  - voir conditions dans chaque école
  - *scolarité gratuite sauf en structure privée*
- Epreuves d'admissibilité :
  - voir dans chaque école*

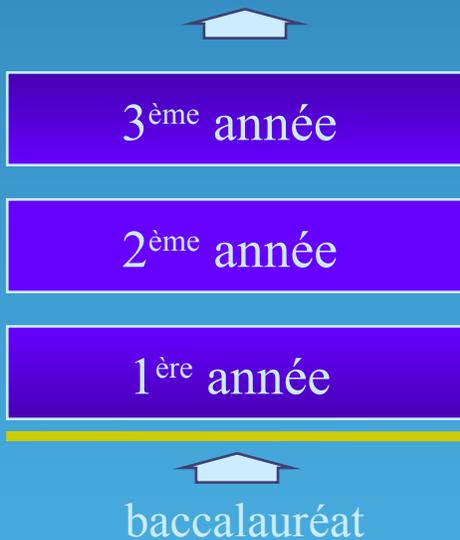


# Pédicure-podologue

- Exercice libéral :  
*seul ou en association avec d'autres personnels paramédicaux ; horaires parfois irréguliers car adaptés aux demandes des patients ; travail essentiellement sédentaire*
- Exercice en milieu hospitalier :

Les études de pédicure-podologue

*Diplôme d'Etat de Pédicure-Podologue*



**Concours : sélection très sévère**



## Les modalités d'inscription

- Titre requis :
  - *baccalauréat ou équivalent*
  - *ou : justifier de 5 ans d'expérience professionnelle au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours*
  - *ou : justifier de 5 ans de 'période assimilée' :*
- Condition d'âge :
  - 17 ans au 31 décembre de l'année du concours*
- Frais de scolarité et d'inscription :
- Voir dans chaque institut
- Période de retrait et de dépôt des dossiers :

## Le concours d'entrée

- Une épreuve écrite d'admissibilité :
  - ***biologie*** : *programme des classes de 1<sup>ère</sup> et T<sup>ale</sup> S, hors option et spécialité - 2 h - notée sur 40*
  - *les athlètes de haut niveau peuvent être dispensés des épreuves de sélection Dispense pour titulaires du DE Infirmier, kinésithérapeute et première année validée de PAES*
- Date de l'épreuve : voir dans chaque institut

## LIENS INTERNET

- Association Nationale Française des ergothérapeutes:  
[www.anfe.fr](http://www.anfe.fr)





# La rééducation

Des métiers :

- *combinant technicité et contact humain*
- *accessibles après des formations toujours spécifiques, d'une durée de deux à quatre ans*



# Ergothérapeute

- Salarié des établissements publics ou privés : *presque tous les ergothérapeute en activité hôpitaux (chirurgie, neurologie, pédiatrie...), centres de rééducation fonctionnelle (pour adultes ou enfants), hôpitaux psychiatriques, maisons de retraite, structures de soins à domicile*
- Exercice libéral :
- Des secteurs nouveaux : *augmentation des débouchés prévention et maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées ; conseil aux structures et entreprises s'adressant à la population dans un cadre domestique ; expertise au sein des compagnies d'assurances*

Les lieux de formation

Ecoles d'ergothérapie



Les études d'ergothérapeute

*Diplôme d'Etat d'Ergothérapeute*



*Concours: sélection très sévère*



## Les modalités d'inscription

- Titre requis :
  - *baccalauréat ou équivalent*
  - *ou : justifier de 5 ans d'expérience professionnelle au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours*
- Condition d'âge :  
*17 ans au 31 décembre de l'année du concours*
- Frais de scolarité et d'inscription :  
*selon institut*
- Période de retrait et de dépôt des dossiers :  
*voir instituts*



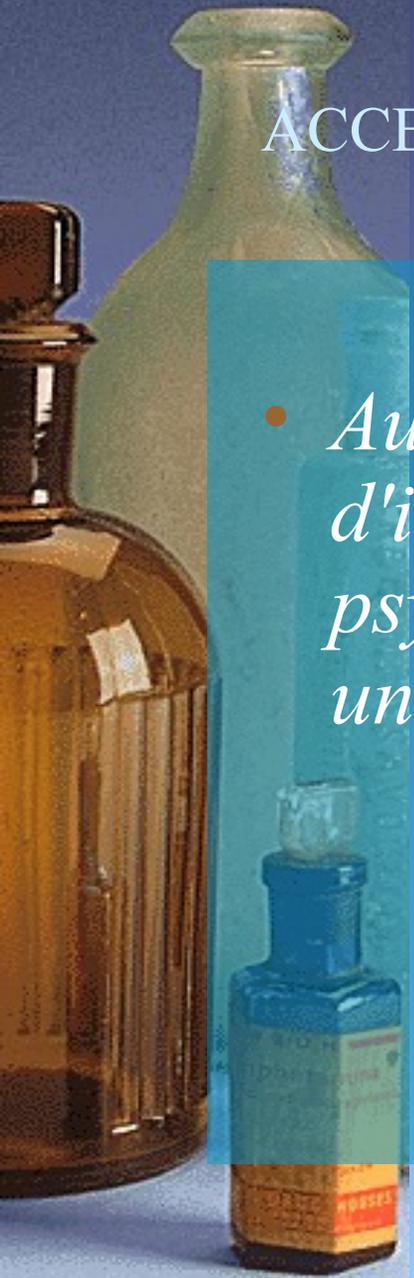
## Le concours d'entrée

- Trois épreuves écrites :
  - tests psychotechniques : 1 h - notée sur 20
  - biologie-physique : programme des classes de 1<sup>ère</sup> et T<sup>ale</sup> S, hors option et spécialité - 1 h - notée sur 20
  - contraction de texte : 1 h - notée sur 20
- Date de l'épreuve :



ACCES EN DEUXIEME ANNEE

- *Autorisé aux titulaires du DE de Sage-femme, d'infirmier, Masseur kinésithérapeute, psychomotricien et aux personnes ayant validé un premier cycle de PAES*



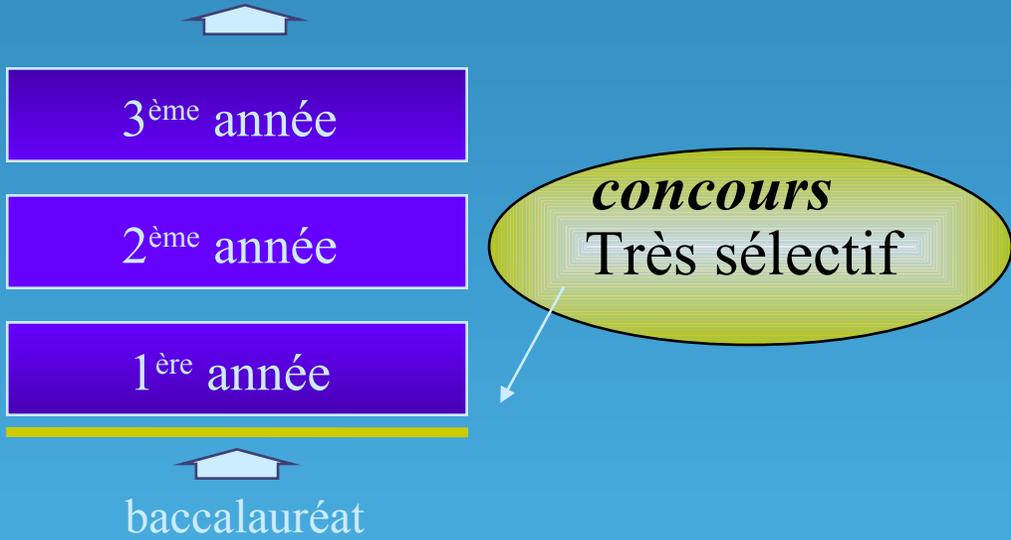


# Masseur-kinésithérapeute

- Exercice libéral : *72 % des masseurs-kinésithérapeutes en cabinet seul ou en association ; toute installation implique l'achat ou la rénovation de matériels très coûteux ; le masseur-kinésithérapeute se déplace chez les clients qui sont immobilisés*
- Exercice salarié : *17 % des diplômés hôpitaux publics ou privés, dispensaires, établissements thermaux, établissements de rééducation fonctionnelle ; horaires réguliers*
- Multi-exercice : *2/3 des masseurs-kinésithérapeutes salariés ont également une activité libérale nécessite d'obtenir un poste à temps partiel*

# Les études de masseur-kinésithérapeute

## *Diplôme d'Etat de Masseur-kinésithérapeute*



## Les modalités d'inscription

- Titre requis :
  - *baccalauréat S*
  - *Première Année Etudes de Santé (proposée sur le Territoire)*
  - 
  - 
  -
- Dispenses:
  - Bachelier non Européen
  - ou : *être reconnu par la Fédération sportive et le ministère de la Santé du statut d'athlète de haut niveau depuis 5 ans*
- Condition d'âge :  
*17 ans au 31 décembre de l'année du concours*
- Frais de scolarité et d'inscription :
- Se renseigner dans les écoles
- Période de retrait et de dépôt des dossiers : se renseigner auprès de chaque école (février mars le plus souvent)

## Le concours d'entrée

- Trois épreuves écrites :
  - **biologie** : programme de 1<sup>ère</sup> et T<sup>ale</sup> S - QCM - 1 h 30
  - - notée sur 20
  - **physique** : programme de 1<sup>ère</sup> et T<sup>ale</sup> S - QCM - 1 h
  - - notée sur 20
  - **chimie** : programme de 1<sup>ère</sup> et T<sup>ale</sup> S - QCM - 30 mn –
  - notée sur 10
  - **Culture générale**



- RECRUTEMENT :

- - Après bac : (avec ou sans prépa)

- - Après PAES (attention si PAES de l'UNC, une seule place à Paris en convention avec l'université)

- Une réforme concernant le recrutement et les études est prévue pour septembre 2013.

- ACCES EN 2ème ANNEE

- Après la L3 STAPS validée, les étudiants peuvent se présenter à l'examen de passage de 1ère en 2ème année. Se renseigner auprès des écoles.



# Orthophoniste

- 
- 
- Exercice libéral : *60 % des orthophonistes*  
*clientèle privée, le plus souvent en cabinet de groupe*

- 
- 
- Exercice salarié : *40 % de l'emploi*
- 

Marché de l'emploi :  
*prudence*  
*beaucoup de services publics*  
*ou privés font appel à des*  
*orthophonistes à temps partiel*

Les études d'orthophoniste

*Diplôme d'Etat d'Orthophoniste*

4<sup>ème</sup> année

3<sup>ème</sup> année

2<sup>ème</sup> année

1<sup>ère</sup> année

*Concours très sélectif*

baccalauréat



## Les modalités d'inscription

- Conditions d'accès :
  - *avoir le baccalauréat ou un équivalent*
  - *réussir le concours d'entrée .Il est recommandé de préparer le concours en école prépa en métropole ou avec le CNED*
- Frais de scolarité et d'inscription :  
voir chaque école **FORMATION UNIVERSITAIRE**  
Rattachée aux UFR de Médecine. Le concours écrit est organisé sur le territoire. Se renseigner à la DPASS:243787

## Le concours d'entrée

- Trois épreuves écrites d'admissibilité :
  - **orthographe** : QCM et dictée à corriger (30mn – 30 pts)
  - **compréhension littéraire** : dictée (30mn – 20 pts) puis rédaction de texte texte (3 h – 20 pts)
  - **compréhension scientifique** : texte de culture générale de nature scientifique (pas de programme spécifique de révision) : QCM (30mn – 30 pts)
- Deux épreuves orales d'admission pour les 100 premiers classés:  
*motivation, maîtrise de l'expression orale, possibilités de contact avec l'entourage, repérage des troubles incompatibles avec la profession :*
  - **entretien** : avec un psychiatre
  - **entretien** : avec un orthophoniste

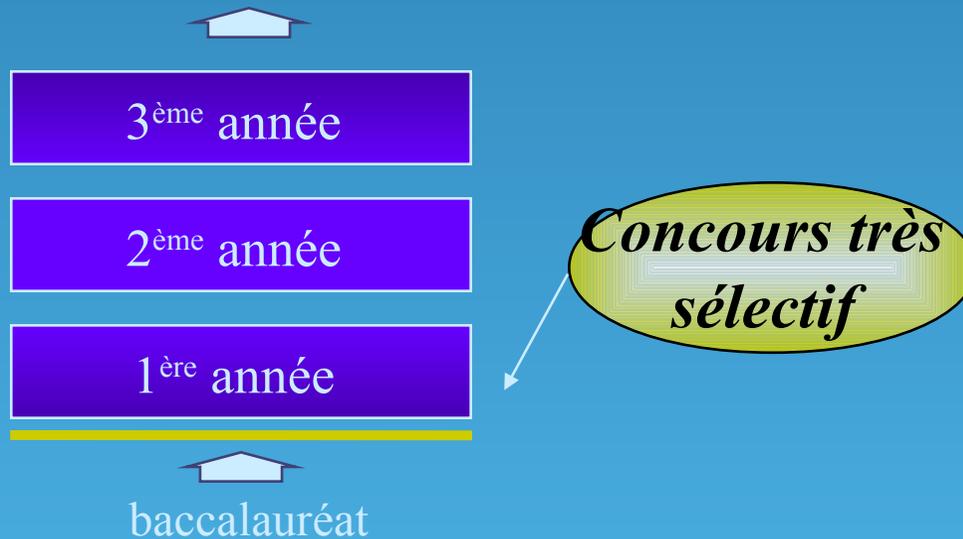


# Orthoptiste

- Exercice libéral : *77 % des orthoptistes actifs en cabinet personnel ou en association avec un médecin ophtalmologiste ; l'achat du matériel professionnel nécessaire à l'installation représente une mise de fonds importante*
- Exercice salarié : *23 % des débouchés établissements publics hospitaliers, dispensaires, centres médicaux privés, établissements de rééducation, ou au cabinet d'un ophtalmologiste*
- Marché de l'emploi : *en voie de saturation certaines zones rurales manquent pourtant encore de professionnels ; profession jeune et fortement féminisée*

Les études d'orthoptiste

*Certificat de Capacité d'Orthoptiste*



## Les modalités d'inscription

- Conditions d'accès :
  - *avoir le baccalauréat S ou équivalent*
  - *réussir le concours d'entrée en formation*
  - *être pourvu d'une excellente vision binoculaire (éventuellement après correction)*
- Frais de scolarité et d'inscription :
- Voir dans chaque école
- 
- Période de retrait et de dépôt des dossiers :
- Voir dans chaque école

## L'examen probatoire

- Un concours sélectif est organisé :
- 2 épreuves écrites: sciences de la vie et sciences physiques
- 1 épreuve orale et tests psychophysiques
- examen début septembre; admission à la moyenne

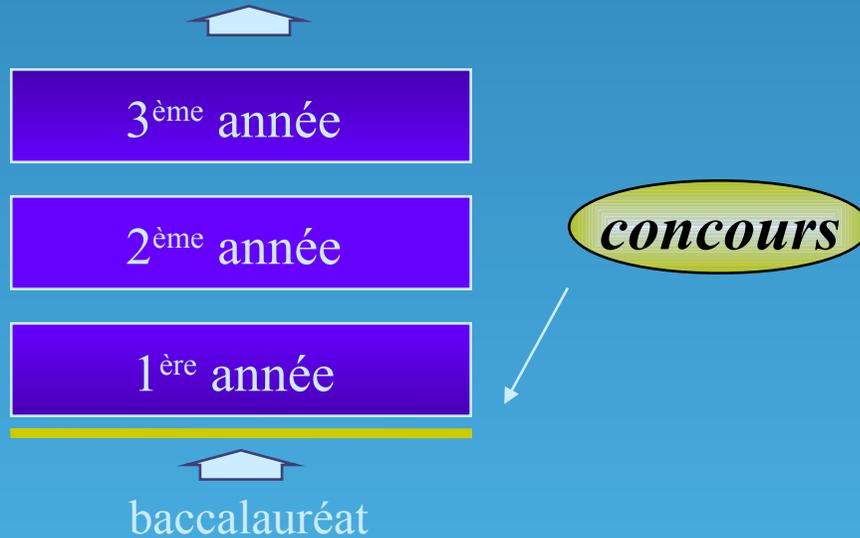


# Psychomotricien

- Exercice salarié : *le plus répandu chez les psychomotriciens*
  - *dans les centres médico-psycho-pédagogiques, dispensaires d'hygiène mentale, instituts médico-éducatifs, hôpitaux psychiatriques, maisons de retraite... ; .*
- Exercice libéral : *peu développé pour l'instant*  
*des besoins réels pour la population existent, mais la profession est encore mal connue ; les actes ne se font que sur prescription médicale et ne sont pour l'instant pas remboursés par la Sécurité sociale*
- Multi-exercice : *en attendant l'essor de la profession*  
*de nombreux psychomotriciens exerçant en libéral ne travaillent qu'à temps partiel, ce qui leur permet d'opter pour un service mixte*

Les études de psychomotricien

- *Diplôme d'Etat de Psychomotricien*



## Les modalités d'inscription

- Titre requis :  
*baccalauréat S ou équivalent*
- Condition d'âge :  
*17 ans au 31 décembre de l'année du concours*
- Frais de scolarité et d'inscription :
- **VOIR CHAQUE ECOLE**



## Le concours d'entrée

- Deux épreuves écrites :
  - ***biologie*** : programme de 1<sup>ère</sup> et T<sup>ale</sup> S - 2 h - notée sur 20
  - ***contraction de texte*** : résumé, vocabulaire, discussion - 2 h - notée sur 20
  - ***TESTS PSYCHOTECHNIQUES***
- Date des épreuves : voir dans chaque école



# L'appareillage

Des métiers :

- *centrés sur l'amélioration pratique des conditions de vie liées à un handicap ou à un dysfonctionnement passager*
- *envisageables avec de sérieuses compétences techniques et un grand sens de la psychologie*



# Audioprothésiste

- Exercice libéral : *pour la majorité des audioprothésistes*
- 
- 
- Salarié d'un cabinet ou d'un établissement spécialisé : *les situations les plus stables*  
*dans les laboratoires d'application d'audioprothèse, dans les cabinets d'audioprothésistes et plus rarement dans les instituts de rééducation*

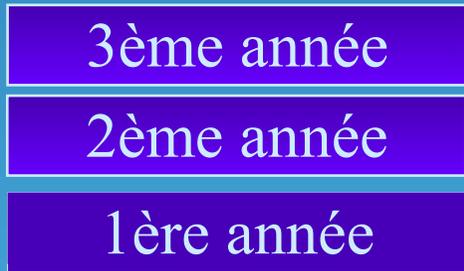
Les lieux de formation

- UFR de Sciences Pharmaceutiques
- Centre de formation en audioprothésie
- En métropole



Les études d'audioprothésiste

*Diplôme d'Etat d'Audioprothésiste*



baccalauréat



## Les modalités d'inscription

- Titre requis :  
*baccalauréat S ou équivalent*
- Examen d'admission :
  - **trois épreuves écrites** portant sur la physique, les mathématiques et la biologie (programme de Première et T<sup>ale</sup> S )
  - **une épreuve orale** d'évaluation des connaissances de culture générale et des tests psychotechniques



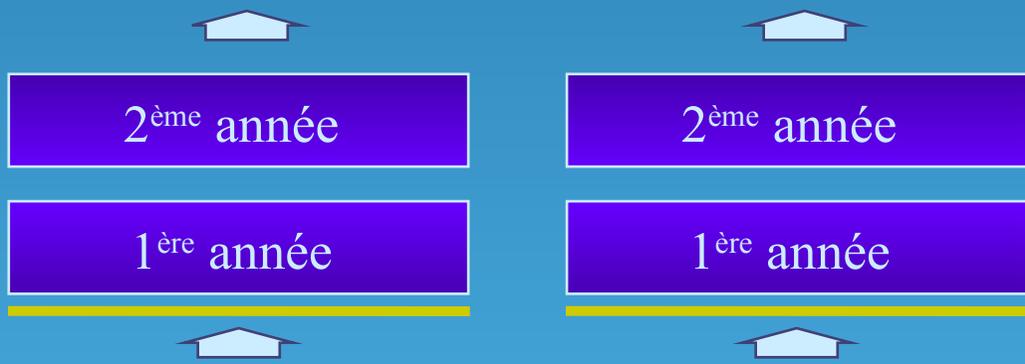
# Diététicien

- Dans le secteur hospitalier
- 
- Dans les services de prévention
- 
- Dans l'industrie agro-alimentaire
- 
- En libéral

# Les études de diététicien

*Brevet de Technicien Supérieur  
Diététique*

*Diplôme Universitaire de Technologie  
Génie Biologique option Diététique*



baccalauréat

*sélection*



## Les modalités d'inscription

- Titre requis :



### ***Pour le DUT :***

- *baccalauréat ou équivalent, de série S, STL, ou ST2S*

- ***Pour le BTS :***

- *Baccalauréat S ou STL (spécialité biochimie-génie biologique)*

- Recrutement:

sélection sur dossier : admission post-bac

# Manipulateur en électroradiologie médicale

- L'imagerie médicale
- (radiographie, IRM, scanner, échographie)
- 
- 
- La radiothérapie
- 
- 
- 



Les études de manipulateur d'électroradiologie médicale

*Diplôme de Technicien Supérieur  
Imagerie Médicale et Radiologie Thérapeutique  
Ou Diplôme d'Etat de manipulateur  
en électroradiologie médicale*

3<sup>ème</sup> année

2<sup>ème</sup> année

1<sup>ère</sup> année

baccalauréat

**CONCOURS pour le DE  
SELECTION pour D.T.S.**



## Les modalités d'inscription

- Titres requis :
- Pour le D.E.
  - baccalauréat de série S ou équivalent
  - certificat médical d'aptitude à la profession
- POUR LE D.T.S.
- Baccalauréat de série S, STL ou ST2S



## Recrutement

- Pour le D.E.
- **Le concours :**
- 2 épreuves écrites (programme Première et terminale S)
- - biologie (1h30)
- - physique-chimie (1h30)
- et selon les centres d'examen :
- entretien,
- Tests psychotechniques,
- Ou contraction de textes





# Technicien de laboratoires d'analyses biologiques

- Dans les organismes spécifiques
- 
- 
- 
- Dans les services hospitaliers
-

# Les études de technicien de laboratoire d'analyses biologiques

**D.E**  
*Technicien de  
Laboratoire médical*

3<sup>ème</sup> année

2<sup>ème</sup> année

1<sup>ère</sup> année

**BTS**  
*Analyse Biologie  
Médicale*

2<sup>ème</sup> année

1<sup>ère</sup> année

baccalauréat

**DUT**  
*Génie Biologique option.  
Analyses Biologiques et  
Biochimiques*

2<sup>ème</sup> année

1<sup>ère</sup> année

sélection

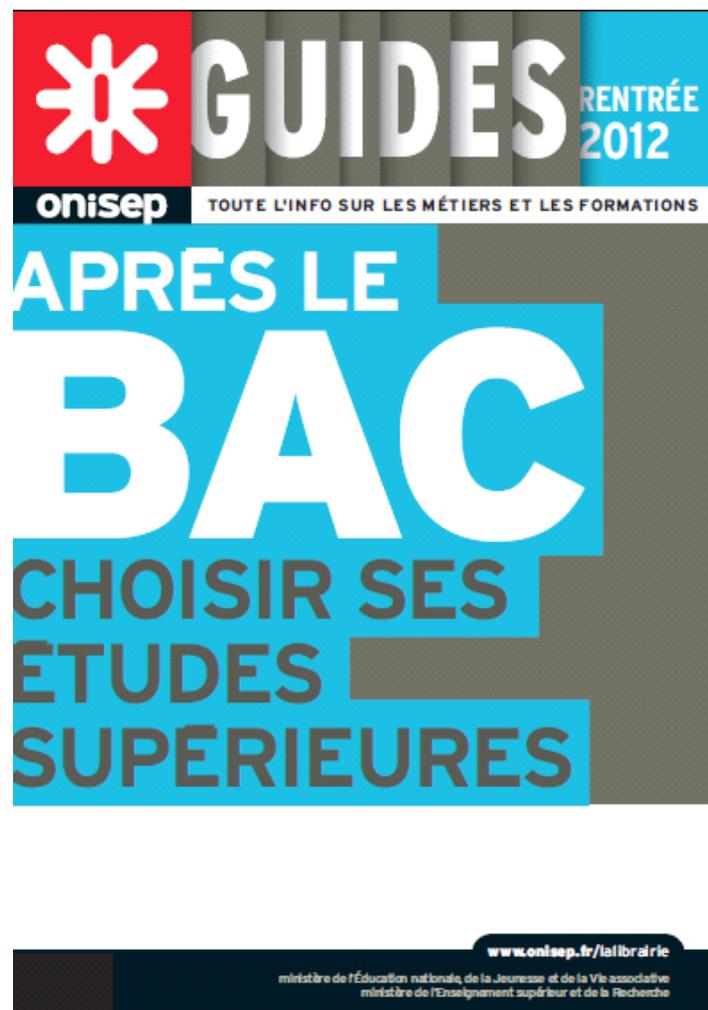
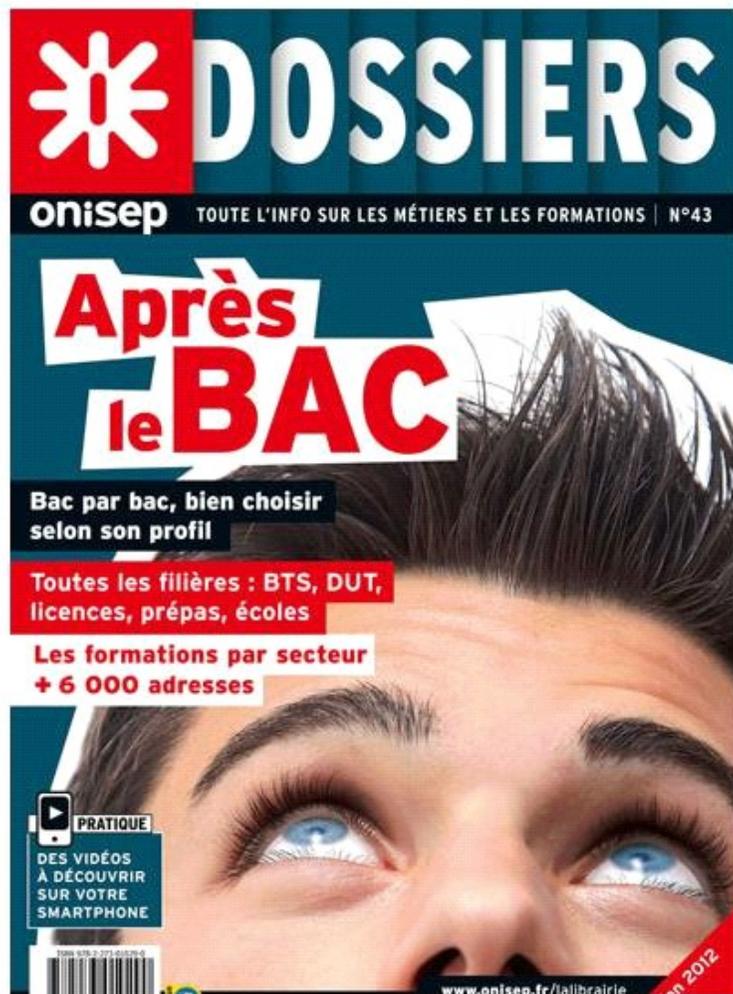


## Les modalités d'inscription

- Titre requis :
- 
- *Pour le D.E.  
baccalauréat de série S ou STL*
- *spécialité biochimie - génie biologique*
- *Pour le B.T.S. et D.U.T*
- *Baccalauréat de série S, STL, STAV*
- 



À lire : Après le bac (dossier Onisep national et mini-guide territorial)





*Contactez nous pour toutes  
vos questions*

**Tel : 27.53.28**

[cio@ac-noumea.nc](mailto:cio@ac-noumea.nc)

[www.ac-noumea.nc/cio](http://www.ac-noumea.nc/cio)

Centre d'information et d'orientation

10, rue Georges Baudoux

(face au lycée Lapérouse)

Accueil au C.I.O. du lundi au vendredi

**8h à 11h 30 et de 12h 30 à 16h**